

AFFAIRE N° 4 - Acquisition d'un terrain de 1.656 m² environ, limitrophe du terrain GAZIVILY, sis à St-Denis, rue de la République, cadastré au nom de Mademoiselle Eugénie PIRAME, interdite, représentée par sa mère M^{me} Veuve DEURVEILLIER Molière, terrain destiné à l'agrandissement de l'école construite sur le terrain GAZIVILY, et qui sera vendu aux enchères dans le courant du mois de Mai;

M. le Maire donne lecture du rapport :

" Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Il s'agit d'un terrain situé dans le prolongement du terrain GAZIVILY et qui conviendrait parfaitement pour une extension de l'école que la Commune vient de faire construire sur le terrain Gazivily.

La vente aura lieu aux enchères publique sur la mise à prix de 5.000.000. de frs. CFA; l'Avoué chargé de liquider cette affaire est Me HASSEN.

Le Service des Domaines a donné un avis favorable à cette acquisition et a estimé à 5.000.000. de frs. CFA. la valeur à ne pas dépasser lors de l'adjudication pour l'ensemble du terrain PIRAME.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix ./.

Sur le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à faire l'acquisition du terrain de 1656 m² environ, sis à St-Denis, rue de la République, appartenant à M^{lle} Eugénie PIRAME, interdite, représentée par sa mère M^{me} Veuve DEURVEILLIER Molière, à la condition de ne pas dépasser une valeur maximale fixée à 5.000.000. de frs. CFA. par le Service des Domaines.

Le Conseil décide, en outre, de demander à Me HASSEN, de représenter la Commune à la vente aux enchères publiques de ce terrain.

x

Approuvé
St-Denis le 11 Juin 65
M^e le Préfet
Secrétaire
Signé J. Duchaux